

# Rapport financier 2022

Fondation  
pour la recherche  
sur le cancer





# Sommaire

<b>La lettre d'Alain Chevallier</b> Trésorier de la Fondation ARC	<b>06</b>
<b>Tableau comparatif des emplois et ressources 2021-2022</b>	<b>08</b>
Emplois et ressources 2022	
Évolutions 2020-2022	
<b>Bilan 2022</b>	<b>10</b>
<b>Compte de résultat 2022</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022</b>	<b>14</b>
<b>1 • Présentation de la Fondation ARC</b>	<b>16</b>
1.1 • Objet social de la Fondation ARC	16
1.2 • Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la Fondation ARC	16
1.3 • Moyens mis en oeuvre par la Fondation ARC	17
<b>2 • Faits caractéristiques d'importance significative</b>	<b>18</b>
2.1 • Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice	18
2.2 • Faits significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2021	18
<b>3 • Principes, règles et méthodes comptables</b>	<b>18</b>
3.1 • Principes généraux	18
3.2 • Changement de méthode comptable	18
3.3 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Actif	18
3.3.1 • Immobilisations incorporelles et corporelles	20
3.3.2 • Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	23
3.3.3 • Immobilisations financières	24
3.3.4 • Créances	25
3.3.5 • Valeurs mobilières de placement	26
3.3.6 • Disponibilités	27
3.3.7 • Charges constatées d'avance	27

3.4 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Passif	28
3.4.1 • <i>Fonds propres de la Fondation ARC</i>	28
3.4.2 • <i>Fonds propres consommables</i>	29
3.4.3 • <i>Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC</i>	29
3.4.4 • <i>Provisions pour risques et charges</i>	32
3.4.5 • <i>Fonds dédiés aux fondations abritées</i>	32
3.4.6 • <i>Dettes diverses</i>	33
3.4.7 • <i>Dettes à l'égard de la recherche</i>	34
<b>4 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat</b>	<b>34</b>
4.1 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges	34
4.1.1 • <i>Honoraires du commissaire aux comptes</i>	34
4.1.2 • <i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	35
4.1.3 • <i>Aides financières</i>	35
4.1.4 • <i>Charges financières</i>	35
4.1.5 • <i>Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public</i>	35
4.2 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits	36
4.2.1 • <i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>	36
4.2.2 • <i>Dons et mécénat</i>	36
4.2.3 • <i>Legs, donations et assurances-vie</i>	36
4.2.4 • <i>Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat</i>	39
4.2.5 • <i>Reprises de financements</i>	39
4.2.6 • <i>Produits financiers</i>	40
4.2.7 • <i>Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public</i>	40
4.2.8 • <i>Contributions volontaires en nature</i>	40
<b>5 • Autres informations</b>	<b>41</b>
5.1 • Ventilation de l'effectif salarié	41
5.2 • Rémunération des salariés	41
5.3 • Rémunération des dirigeants bénévoles	41
5.4 • Sectorisation des activités de la Fondation	41

<b>6 • Engagements hors bilan</b>	<b>42</b>
6.1 • Engagements hors bilan reçus	42
6.1.1 • Legs, donations et assurances-vie	42
6.1.2 • Contributions financières	42
6.1.3 • Financement de la recherche	42
6.2 • Engagements hors bilan donnés	42
6.2.1 • Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche	42
<b>7 • Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible</b>	<b>44</b>
<b>8 • Compte de résultat par origine et destination (CROD)</b>	<b>45</b>
8.1 • Produits par origine et charges par destination	47
8.1.1 • Produits par origine	47
8.1.1.1 • Produits liés à la générosité du public	47
a > Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature	47
b > Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	47
c > Mécénat	48
d > Les autres produits liés à la générosité du public	48
8.1.1.2 • Produits non liés à la générosité du public	49
a > Parrainage des entreprises	49
b > Contributions financières sans contrepartie	49
c > Autres produits non liés à la générosité du public	50
8.1.1.3 • Subventions et autres concours public	50
8.1.1.4 • Reprises sur provisions et dépréciations	50
8.1.1.5 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	50
8.1.2 • Les charges par destination	51
8.1.2.1 • Les missions sociales	51
a > Charges de personnel liées au financement de la recherche	53
b > Frais de gestion des instances scientifiques	53
c > Information scientifique et médicale	53
d > Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	53
e > Charges de l'immeuble légué Griffuel	53
f > Charges de structure et de fonctionnement	53
8.1.2.2 • Les frais de recherche de fonds	53
8.1.2.3 • Les frais de fonctionnement	55
a > Frais d'information et de communication	55
b > Frais de fonctionnement général	55
8.1.2.4 • L'impôt sur les bénéficiaires du secteur lucratif	56
8.2 • Contributions volontaires en nature	56
8.3 • Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD	56
<b>9 • Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)</b>	<b>60</b>
<b>Rapports du commissaire aux comptes</b>	<b>62</b>
<b>Emplois et ressources 2023</b>	<b>66</b>



# La lettre d'Alain Chevallier

Trésorier de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer

Cher(e)s ami(e)s,

**E**n 2022, l'invasion de l'Ukraine et ses conséquences n'auront épargné personne, ni même notre Fondation. L'instabilité économique, l'accélération de l'inflation, la forte remontée des taux d'intérêt qui en ont résulté constituent autant de facteurs impactant nos équilibres financiers et à l'origine de nouveaux défis.

Dans ce contexte économique complexe, notre Fondation a pu compter à nouveau sur la fidélité de ses donateurs et de ses testateurs. Elle a permis de préserver le niveau des ressources disponibles pour financer nos missions sociales et nos différentes activités au service de la recherche contre le cancer. Elles se sont montées globalement à 43,7 millions d'euros, en très légère progression par rapport à l'année précédente. Les legs, donations et assurances-vie contribuent encore cette année pour 46 % du total, mais il est intéressant de souligner la part croissante des assurances-vie dans cette catégorie de ressources. Nous remarquons un nombre grandissant de généreux testateurs qui nous font bénéficier de cette catégorie d'épargne au moment de sa transmission, ce qui constitue une ressource inestimable et nous les en remercions.

En ce qui concerne les missions sociales, nous sommes fiers d'avoir pu identifier grâce au concours de nos commissions scientifiques de nouveaux projets dans des domaines thérapeutiques à fort besoin médical. C'est ainsi que nous avons rejoint un groupe international d'organismes de recherche dans le domaine des maladies rares. Nous avons aussi décidé de soutenir des projets majeurs sur la thématique du Cancer et du Vieillessement, alors qu'il existe un déficit chronique d'investigation dans ce domaine. Nous avons aussi fortement augmenté la taille de nos financements dirigés à la recherche d'outils diagnostiques et thérapeutiques pour lutter contre cette maladie dévastatrice qu'est le cancer du pancréas.

Toutefois, malgré cette intense activité scientifique, nos états financiers font état d'un montant de missions sociales en régression par rapport à 2021, soit 28,6 millions d'euros contre 29,3 millions d'euros l'année précédente. Cela s'explique par la décision de décaler à début 2023 le vote de 66 projets Fondation ARC pour un montant de 3,6 millions d'euros, d'où un report de l'enregistrement comptable de ces dépenses afin d'harmoniser la réalisation de ces projets

« *En ce qui concerne les missions sociales, nous sommes fiers d'avoir pu identifier grâce au concours de nos commissions scientifiques de nouveaux projets dans des domaines thérapeutiques à fort besoin médical.* »

avec leur comptabilisation. Ce changement a pour impact un ratio de missions sociales en baisse à 70,9% et un résultat excédentaire de 1,8 million d'euros. Par contre, nous anticipons un rebond mécanique du ratio de missions sociales et des comptes à l'équilibre en 2023.

Sur le plan de la gestion de nos actifs financiers, nous avons continué notre politique de rééquilibrage de nos placements sur des stratégies à long terme, comme l'immobilier et les infrastructures, et de bascule progressive de nos lignes sur des véhicules labélisés ISR (investissement socialement responsable) ou équivalent. Nous cherchons aussi à profiter de la remontée des taux d'intérêt en arbitrager d'anciens contrats de capitalisation sur des placements rémunérateurs mais sécurisés comme des comptes à terme.

La cyberattaque de novembre 2021, qui avait fortement perturbé les systèmes financiers de la Fondation, est maintenant derrière nous, avec un système comptable et de gestion entièrement reconstruit, et une sécurité informatique renforcée.

Malgré les aléas économiques et politiques de l'environnement actuel, notre Fondation confirme la robustesse de ses fondamentaux, dont la base fidèle de ses donateurs et de testateurs qui lui permettent d'être toujours plus ambitieuse dans ses actions pour faire reculer les frontières de la maladie.

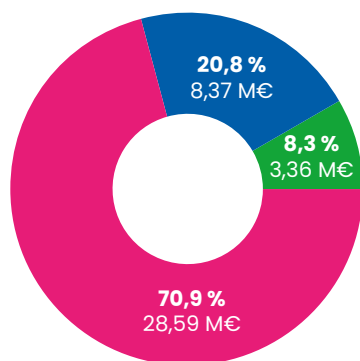


# Tableau comparatif des emplois et ressources 2021-2022

EMPLOIS (en euros)	31/12/2022		31/12/2021	
Missions sociales	28 587 927	70,9 %	29 276 312	72,9 %
Frais de recherche de fonds	8 370 445	20,8 %	7 469 748	18,6 %
Frais d'appel et de traitement des dons	5 990 266	14,9 %	5 527 473	13,8 %
Frais d'appel et de traitement des legs	2 380 179	5,9 %	1 942 275	4,8 %
Frais de fonctionnement et autres charges	3 363 362	8,3 %	3 400 055	8,5 %
Frais d'information et de communication	593 749	1,5 %	806 951	2,0 %
Frais de fonctionnement général	2 769 613	6,9 %	2 593 104	6,5 %
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>40 321 734</b>	<b>100,0 %</b>	<b>40 146 114</b>	<b>100,0 %</b>
Dotations aux provisions	805 152		192 131	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	805 792		635 786	
Excédent de ressources de l'exercice	1 761 902		2 182 537	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>43 694 579</b>		<b>43 156 569</b>	

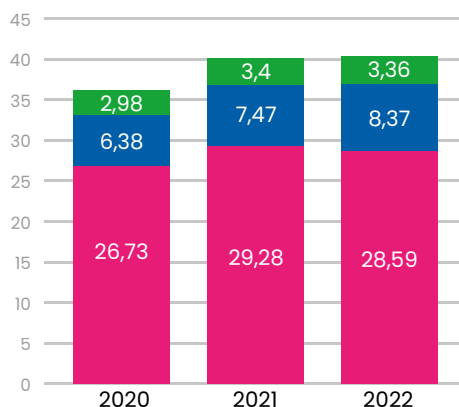
Les frais de recherche de fonds représentent 20,9 % des ressources collectées auprès du public (8 370 445/40 090 959)

## Les emplois de 2022 40,32 M€



Missions sociales  
Frais de recherche de fonds  
Frais de fonctionnement et autres charges

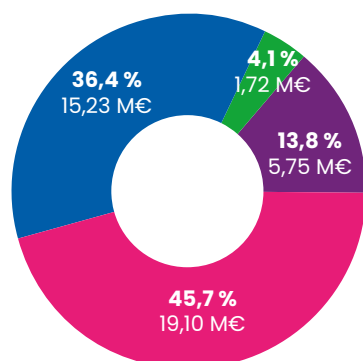
## Évolution des emplois 2020-2022 en millions d'euros



RESSOURCES (en euros)	31/12/2022		31/12/2021	
<b>Ressources collectées auprès du public</b>	<b>40 090 959</b>	<b>95,9 %</b>	<b>40 464 517</b>	<b>96,9 %</b>
<b>Dons manuels</b>	<b>14 792 277</b>	<b>35,4 %</b>	<b>15 801 742</b>	<b>37,8 %</b>
<b>Legs, donations, assurances vie</b>	<b>19 102 216</b>	<b>45,7 %</b>	<b>19 276 226</b>	<b>46,2 %</b>
<b>Mécénat</b>	<b>442 385</b>	<b>1,1 %</b>	<b>228 054</b>	<b>0,5 %</b>
<b>Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>5 754 081</b>	<b>13,8 %</b>	<b>5 158 495</b>	<b>12,4 %</b>
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>	<b>1 722 881</b>	<b>4,1 %</b>	<b>1 291 167</b>	<b>3,1 %</b>
Contributions financières sans contreparties	1 445 252	3,5 %	1 153 616	2,8 %
Parrainages des entreprises	80 511	0,2 %	69 110	0,2 %
Subventions et autres concours publics	15 000	0,0 %	15 000	0,0 %
Autres produits	182 119	0,4 %	53 441	0,1 %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>41 813 840</b>	<b>100,0 %</b>	<b>41 755 684</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Reprises sur provisions</b>	<b>172 878</b>		<b>382 484</b>	
<b>Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs</b>	<b>1 707 861</b>		<b>1 018 401</b>	
<b>Insuffisance de ressources de l'exercice</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>43 694 579</b>		<b>43 156 569</b>	

### Les ressources de 2022

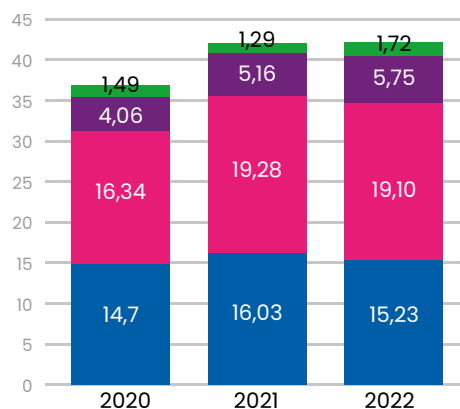
41,81 M€



Legs  
Dons et mécénat  
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public  
Produits non liés à la générosité du public

### Évolution des ressources 2020-2022

en millions d'euros



# Bilan 2022

2022

2021

<b>ACTIF</b> (en euros)	renvoi annexe	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3.3.1</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		4 006 392	2 853 438	1 152 954	1 420 146
Immobilisations incorporelles en cours		827 979	0	827 979	441 453
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3.3.1</b>				
Terrains		551 866	0	551 866	551 866
Constructions		1 367 053	1 153 565	213 488	228 982
Installations techniques, matériels et outillages industriels		6 418 889	2 764 692	3 654 197	3 743 623
Immobilisations corporelles en cours		907 475	0	907 475	0
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>3.3.2</b>	12 444 970	971 402	11 473 567	10 479 506
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3.3.3</b>				
Autres titres immobilisés		40 124 602	112 892	40 011 710	39 641 888
Autres		5 507		5 507	5 507
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>66 654 732</b>	<b>7 855 990</b>	<b>58 798 742</b>	<b>56 512 971</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
<b>Créances</b>	<b>3.3.4</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes		65 398	0	65 398	12 904
Créances clients, usagers et comptes rattachés		3 692	0	3 692	4 439
Créances reçues par legs ou donations		10 550 184	0	10 550 184	8 724 974
Autres		2 880 080	49 172	2 830 908	2 876 534
<b>Valeurs mobilières de placement*</b>	<b>3.3.5</b>	55 172 663	920 324	54 252 339	61 075 478
<b>Disponibilités</b>	<b>3.3.6</b>	19 850 716	0	19 850 716	18 323 232
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>3.3.7</b>	493 605	0	493 605	395 855
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>89 016 338</b>	<b>969 496</b>	<b>88 046 842</b>	<b>91 413 416</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>155 671 070</b>	<b>8 825 486</b>	<b>146 845 584</b>	<b>147 926 388</b>

\* Dont à plus d'un an (brut) : 31 128 089€

#### Engagements reçus

Legs nets non encore encore acceptés par le CA : 9 713 817 € (voir 5.1.1)

Contributions financières de grands Mécènes : 1 509 746 € (voir 5.1.2)

Financements de la recherche : 146 541 € (voir 5.1.3)

		2022	2021
<b>PASSIF (en euros)</b>	<b>renvoi annexe</b>		
<b>FONDS PROPRES*</b>			
Fonds propres statutaires		20 000 000	20 000 000
<b>Réserves</b>			
Réserves pour projet de l'entité		53 005 333	53 166 339
<b>Report à nouveau</b>		9 114 699	6 771 156
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		1 761 902	2 182 537
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>3.4.1</b>	83 881 933	82 120 032
<b>Fonds propres consommables</b>	<b>3.4.2</b>	2 847 995	2 834 566
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>		<b>86 729 928</b>	<b>84 954 598</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		20 335 644	17 446 339
Fonds dédiés	<b>3.4.3/3.4.5</b>	2 203 273	3 110 666
<b>TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		<b>22 538 917</b>	<b>20 557 005</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>3.4.4</b>		
Provisions pour risques		608 076	608 076
Provisions pour charges		316 010	373 008
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>		<b>924 086</b>	<b>981 084</b>
<b>DETTES</b>	<b>3.4.6</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		39	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		2 105 131	2 439 513
Dettes des legs ou donations		1 672 040	1 644 690
Dettes fiscales et sociales		786 529	737 741
<b>Autres dettes</b>			
Aides individuelles à verser	<b>3.4.7</b>	10 089 844	17 221 916
Projets de recherche à verser	<b>3.4.7</b>	21 664 032	19 133 947
Autres		335 037	255 893
<b>Produits constatés d'avance</b>		0	0
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>36 652 652</b>	<b>41 433 700</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>146 845 584</b>	<b>147 926 388</b>

\* Dont à plus d'un an : 6 249 312 €

**Engagements donnés**

Financement de la recherche : 31 449 954 € (voir 5.2.1)

# Compte de résultat

exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

		2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>renvoi annexe</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>			
Ventes de biens		37 920	234
<i>dont ventes de dons en nature</i>		37 800	0
Ventes de prestations de service			
<i>dont parrainages</i>		80 511	83 623
Ressources liées à la générosité du public			
<i>Dons manuels</i>	<b>4.2.2</b>	14 754 477	15 801 742
<i>Mécénats</i>	<b>4.2.2</b>	442 385	228 054
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<b>4.2.3</b>	19 936 636	20 099 076
Contributions financières		1 445 252	1 153 616
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	<b>4.2.1</b>	228 103	72 502
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	<b>4.2.7</b>	1 707 861	1 018 401
<b>Autres produits</b>	<b>4.2.4/4.2.5</b>	2 169 246	1 560 131
<b>TOTAL I</b>		<b>40 802 391</b>	<b>40 017 378</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Autres achats et charges externes</b>		9 796 886	8 937 671
<b>Aides financières</b>	<b>4.1.3</b>		
Colloques scientifiques		114 950	124 950
Prix attribués à des chercheurs		462 400	352 400
Projets attribués pour la recherche		18 358 143	18 001 562
Aides individuelles pour la recherche		5 678 838	7 447 543
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		664 439	515 841
<b>Salaires et traitements</b>		2 929 677	2 657 265
<b>Charges sociales</b>		1 230 124	1 157 572
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	<b>4.1.2</b>	720 900	757 209
<b>Dotations aux provisions</b>		0	27 965
<b>Reports en fonds dédiés</b>	<b>4.1.5</b>	800 468	635 786
<b>Autres charges</b>		314 651	169 391
<b>TOTAL II</b>		<b>41 071 477</b>	<b>40 785 156</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>-269 086</b>	<b>-767 779</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4.2.6</b>		
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>		2 086 833	1 622 478
<b>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</b>		111 764	343 991
<b>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>		692 678	1 171 992
<b>TOTAL III</b>		<b>2 891 275</b>	<b>3 138 461</b>

		2022	2021
	<b>renvoi annexe</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>4.1.4</b>		
<b>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</b>		805 152	164 166
<b>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>		56 049	14 710
<b>TOTAL IV</b>		<b>861 201</b>	<b>178 878</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>2 030 073</b>	<b>2 959 583</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>		<b>1 760 987</b>	<b>2 191 805</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
<b>Sur opérations de gestion</b>		914	731
<b>TOTAL V</b>		<b>914</b>	<b>731</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		0	10 000
<b>TOTAL VI</b>		<b>0</b>	<b>10 000</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>914</b>	<b>-9 269</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>		<b>43 694 579</b>	<b>43 156 570</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>41 932 678</b>	<b>40 974 033</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>1 761 902</b>	<b>2 182 537</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4.2.8</b>		
<b>Dons en nature</b>		38 310	41 407
<b>Prestations en nature</b>		0	0
<b>Bénévolat</b>		257 751	297 757
<b>TOTAL</b>		<b>296 061</b>	<b>339 164</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>4.2.8</b>		
<b>Secours en nature</b>		38 310	41 407
<b>Mises à disposition gratuite de biens</b>		0	0
<b>Prestations en nature</b>		0	0
<b>Personnel bénévole</b>		257 751	297 757
<b>TOTAL</b>		<b>296 061</b>	<b>339 164</b>



# **Annexe aux comptes annuels 2022**

# 1 • Présentation de la Fondation ARC

## 1.1 • Objet social de la Fondation ARC

La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est née de l'évolution statutaire de l'Association pour la recherche sur le cancer créée en 1962 et reconnue d'utilité publique depuis 1966.

Sa création est actée le 16 mars 2012 par décret publié au Journal Officiel de la République Française le 18 mars de la même année. Cette évolution traduisait la volonté des fondateurs de pérenniser l'action entreprise et l'adapter au contexte intentionnel et scientifique afin d'accroître son efficacité et son efficience.

La Fondation ARC soutient les activités de recherche fondamentale, de recherche translationnelle et de recherche clinique, ainsi que les activités épidémiologiques relevant des sciences humaines et sociales. Elle finance la recherche sur le cancer et l'information sur les avancées scientifiques au bénéfice des patients.

Considérée comme la première fondation française exclusivement dédiée à la recherche sur le cancer, l'action sociale de la Fondation ARC est réalisée tant en France qu'à l'étranger. Au fil des années, elle est devenue un acteur incontournable dans le système français de la recherche sur le cancer.

## 1.2 • Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la Fondation ARC

Dans un monde où le cancer reste une des premières causes de mortalité, la Fondation ARC a la conviction que seuls les progrès de la recherche permettront de guérir les cancers. C'est pourquoi elle a mis la recherche au cœur de sa mission, une recherche sur le cancer et

pour les individus, une recherche dynamique et positive, accessible au plus grand nombre.

Même si les défis restent nombreux, sa mission au quotidien est de dessiner les orientations stratégiques de la recherche en cancérologie, de soutenir les initiatives les plus innovantes d'aujourd'hui pour demain, d'accélérer les projets les plus prometteurs, de détecter, fédérer et valoriser les meilleurs talents, et de partager avec toutes et tous les connaissances qui permettent d'être mieux armé face à la maladie.

La stratégie scientifique de la Fondation ARC s'articule autour de trois axes répondant aux besoins et enjeux de la recherche en cancérologie :

- **Décrypter la biologie des cancers :** la Fondation ARC s'engage à donner libre place à la démarche scientifique et à l'inventivité des chercheurs afin d'accroître les connaissances sur les cancers et le développement de nouveaux traitements. Cette approche permet de soutenir largement la recherche fondamentale dans tous ses domaines (génétique, biologie à l'échelle moléculaire, cellulaire, de l'organe et du corps entier, immunologie, etc.).
- **Impulser une recherche orientée sur des thèmes prioritaires :** La Fondation ARC s'engage sur des thèmes que ses instances scientifiques identifient comme prioritaires pour accélérer les progrès de la cancérologie au bénéfice des patients et sur lesquels elle incite la communauté scientifique à se mobiliser par l'intermédiaire d'appels à projets et de colloques spécifiques. Ses priorités actuelles sont : contribuer à la révolution des immunothérapies anti-cancéreuses, comprendre les liens

entre cancer et vieillissement, développer et valider de nouvelles approches permettant d'améliorer le diagnostic précoce des cancers du pancréas.

• **Encourager et accompagner les talents de la recherche** : face à l'accélération de la recherche en cancérologie, la Fondation ARC accompagne la formation des futurs chercheurs et médecins et contribue à l'attractivité de la recherche en France en mettant des moyens significatifs pour attirer les talents à toutes les étapes de leur carrière.

Les ressources de la Fondation ARC, reconnue d'utilité publique, proviennent exclusivement de la générosité du public. Dans le cadre des legs et donations, la Fondation ARC est déclarée comme bénéficiaire de biens immobiliers par les testateurs et donateurs. En conséquence et par obligation testamentaire, elle est amenée à gérer un parc immobilier afin de financer ses activités. Cette gestion s'inscrit, alors, dans les missions sociales de la Fondation.

En 2013, la Fondation ARC a créé un secteur fiscalisé, pour être en conformité avec la législation fiscale. Le but poursuivi était d'isoler certaines activités de recherche des missions sociales susceptibles de générer des revenus imposables.

### 1.3 • Moyens mis en œuvre par la Fondation ARC

Conformément à son objet social, la Fondation ARC est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- La collecte des fonds auprès du public ;
- La mise en place de partenariats publics et privés ;
- La réalisation de tout type d'investissement de nature à développer l'action de la Fondation ;
- La gestion rigoureuse des fonds versés par le public ;
- La réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance de certaines libéralités dont elle bénéficie.

La Fondation ARC fait appel à la générosité du public<sup>1</sup>. La collecte se fait conformément à la loi du 7 août 1991<sup>2</sup>. Elle constitue le principal levier de la Fondation dans le cadre de la réalisation de sa mission d'intérêt général.

Les principales ressources de la Fondation ARC proviennent :

- de campagnes nationales ciblant des actions ou projets bien identifiés ;
- de campagnes nationales pour promouvoir l'action générale et les missions sociales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières et spontanées des bienfaiteurs ;
- de quêtes organisées à l'initiative d'autres entités ;
- de dons perçus au cours de manifestations de soutien et des événements organisés pour collecter des fonds.

<sup>1</sup> Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.

<sup>2</sup> La loi du 7 août 1991 s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique.

## 2 • Faits caractéristiques d'importance significative

### 2.1 • Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2022.

Pour faire suite à la Cyber-attaque de 2021, la Fondation a rétabli son activité dans son entièreté, elle a mis en œuvre un plan d'action afin de consolider son système d'information et faire face à toute nouvelle menace.

### 2.2 • Faits significatif postérieurs à la clôture de l'exercice 2021

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

## 3 • Principes, règles et méthodes comptables

### 3.1 • Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC 2014-03 et au nouveau Règlement du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-04 et n°2020-08.

La Fondation ARC relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;

- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présentés en début d'annexe) ;
- L'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais



font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation est très largement prépondérante.

La Fondation ARC est une fondation abritante<sup>1</sup> ou affectataire conformément à l'article 20 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par l'article 122 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009. Elle abrite la Fondation Turbeau créée le 16 mars 2012 et la Fondation Oberling-Hagenau créée le 22 novembre 2019. Les deux fondations abritées sont à dotation consommable.

La Fondation ARC, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et

ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

### **3.2 • Changement de méthode comptable**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **3.3 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Actif**

#### **3.3.1 • Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément estimé entre 2 et 10 ans. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

<sup>1</sup> Une fondation abritante reçoit et gère dans un cadre contractuel des biens qui lui sont confiés par des fondateurs, personnes physiques ou morales, pour la réalisation d'une mission d'intérêt général. La fondation abritante est la gestionnaire des biens pour le compte des fondateurs de la fondation abritée ou du fonds individualisé qui consentent une libéralité à la fondation abritante, cette libéralité (don, legs ou donation) étant assortie de charges.

Les fondateurs de fondations abritées ou de fonds individualisés réalisent une affectation irrévocable de biens, droits, ressources à la fondation abritante aux conditions de réaliser l'œuvre d'intérêt général à but non lucratif. La fondation abritante accepte la libéralité et en assume les charges, notamment celle de créer une fondation abritée en son sein.

### **Immobilisation incorporelles et corporelles**

<b>Terrains</b>	Non amortis
<b>Immeuble légué*</b>	50 ans
<b>Constructions</b>	30 à 60 ans
<b>Agencements – Installations</b>	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
<b>Constructions sur sol d'autrui</b>	25 ans
<b>Agencements – Installations sur sol d'autrui</b>	
Second œuvre	25 ans
<b>Matériel de transport</b>	8 ans
<b>Matériel de bureau et informatique</b>	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
<b>Mobilier</b>	10 à 25 ans

\* Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du Prix Léopold Griffuel. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 31 900 000 euros au 31 décembre 2022.

### **Variation des immobilisation incorporelles**

<b>EN EUROS</b>	<b>VALEUR BRUTE AU 01/01/2022</b>	<b>AUGMENTATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>VALEUR BRUTE AU 31/12/2022</b>
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 929 950	76 442	0	4 006 392
Immobilisations incorporelles en cours	441 453	386 526	0	827 979
<b>TOTAL</b>	<b>4 371 403</b>	<b>462 968</b>	<b>0</b>	<b>4 834 371</b>

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes (amélioration de l'outil de gestion des appels à projets et du financement de la recherche). Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

### Variation des amortissements

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2022
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 509 804	343 634	0	2 853 438
<b>TOTAL</b>	<b>2 509 804</b>	<b>343 634</b>	<b>0</b>	<b>2 853 438</b>

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

### Variation des immobilisation corporelles

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022
Terrain légué	524 425	0	0	524 425
Terrain	27 441	0	0	27 441
<b>Sous-total terrains</b>	<b>551 866</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>551 866</b>
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	662 644
Constructions sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
<b>Sous-total constructions</b>	<b>1 367 053</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 367 053</b>
Agencements, installations	1 973 622	93 296	0	2 066 918
Agencements, installations sur sol d'autrui	350 811	0	0	350 811
Agencements, installations immeuble légué	3 035 916	164 126	0	3 200 042
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	690 402	14 923	16 228	689 097
Mobilier	101 858		0	101 858
<b>Sous-total installations techniques, matériels et outillages industriels</b>	<b>6 162 771</b>	<b>272 346</b>	<b>16 228</b>	<b>6 418 889</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>0</b>	<b>907 475</b>	<b>0</b>	<b>907 475</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 081 690</b>	<b>1 179 821</b>	<b>16 229</b>	<b>9 245 283</b>



#### Variation des amortissements

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2022
Constructions	433 662	15 494	0	449 456
Constructions sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
<b>Sous-total constructions</b>	<b>1 138 071</b>	<b>15 494</b>	<b>0</b>	<b>1 153 565</b>
Agencements, installations	1 282 695	51 290	0	1 333 985
Agencements, installations sur sol d'autrui	51 698	20 373	0	72 071
Agencements, installations immeuble legué	455 529	206 711	0	662 240
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau informatique	542 437	79 118	16 228	605 327
Mobilier	76 623	4 279	0	80 902
<b>Sous-total installations techniques, matériels et outillages industriels</b>	<b>2 419 148</b>	<b>361 771</b>	<b>16 228</b>	<b>2 764 692</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 557 219</b>	<b>377 265</b>	<b>16 228</b>	<b>3 918 257</b>

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

### 3.3.2 • Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée

en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;

- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

#### Variation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés*	11 548 616	4 989 958	4 093 604	12 444 970
<b>TOTAL</b>	<b>11 548 616</b>	<b>4 989 958</b>	<b>4 093 604</b>	<b>12 444 970</b>

\* Il s'agit des immobilisations issues des legs et donations acceptés par le Conseil d'administration destinées à être cédées, la comptabilisation de ces biens résultant de l'application du Règlement ANC n°2018-06.

#### Variation des dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2022
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés*	1 069 111	190 841	288 550	971 402
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 111</b>	<b>190 841</b>	<b>288 550</b>	<b>971 402</b>

\* Selon le Règlement ANC n°2018-06, les immobilisations reçues des legs et donations destinées à être cédées ne sont pas amortissables. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an. Toute perte de valeur est constatée par une dotation de provision pour dépréciation dans un compte spécifique aux biens destinés à être cédés. Les provisions pour dépréciation des immobilisations destinées à être cédées ne sont reprises qu'à la date de la réalisation de la cession.

Les dotations aux dépréciations apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

### 3.3.3 • Immobilisations financières

#### Variation des immobilisations financières

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022
Intérêts courus	134 729	192 555	134 729	192 555
OPCVM Actions	7 746 069	0	1 161 851	6 584 218
Contrat de capitalisation	12 457 018	212 241	0	12 669 259
SCPI	14 500 152	0	0	14 500 152
FCPI	2 488 929	536 971	0	3 025 900
OPCI	2 406 368	750 650	4 500	3 152 518
<b>Sous total autres titres immobilisés</b>	<b>39 733 264</b>	<b>1 692 417</b>	<b>1 301 080</b>	<b>40 124 602</b>
Dépôts et cautionnements versés	5 507	0	0	5 507
<b>Sous-total autres</b>	<b>5 507</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 507</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 738 771</b>	<b>1 692 417</b>	<b>1 301 080</b>	<b>40 130 109</b>

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (PCG, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Les plus-values ou moins-values résultant de cette estimation sont appréciées, pour chaque catégorie de titres de même nature, par rapport à la valeur d'origine globale de l'ensemble de ces titres.

Le cumul de ces plus-values s'élève à 689 962,83 euros au 31 décembre 2022.

#### Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022
FCPI	91 377	59 512	37 997	112 892
<b>TOTAL</b>	<b>91 377</b>	<b>59 512</b>	<b>37 997</b>	<b>112 892</b>

### 3.3.4 • Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre des legs et donations, les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont

comptabilisés dans un compte spécifique de créances jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, représentative de la date de disponibilité effective permettant la cession des titres et/ou l'utilisation des fonds. Les créances reçues par legs ou donations sont à leur valeur vénale à la date d'effet de la comptabilisation de la libéralité sous-jacente.

État des créances	31/12/2022			31/12/2021
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
<b>EN EUROS</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>	<b>65 398</b>	<b>0</b>	<b>65 398</b>	<b>12 904</b>
<b>Créances clients, usagers et comptes rattachés</b>	<b>3 692</b>	<b>0</b>	<b>3 692</b>	<b>4 439</b>
<b>Créances reçues par legs et donations</b>	<b>10 550 184</b>	<b>0</b>	<b>10 550 184</b>	<b>8 724 974</b>
Fournisseurs débiteurs	5 747	0	5 747	17 137
Personnel et comptes rattachés	423	0	423	300
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 651	0	18 651	30 972
Débiteurs divers (1)	1 079 966	0	1 079 966	753 879
Produits à recevoir (2)	795 597	0	795 597	1 157 789
Débiteurs Notaires (3) et (4)	979 696	49 172	930 524	916 657
<b>Sous total et autres</b>	<b>2 880 080</b>	<b>49 172</b>	<b>2 830 908</b>	<b>2 876 534</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 499 353</b>	<b>49 172</b>	<b>13 450 181</b>	<b>11 618 852</b>

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

(1) Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des projets de recherche et aides individuelles versés. Ces montants sont constatés à la suite du contrôle des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.

(2) Il s'agit principalement de recettes dons à percevoir au-delà du 31 décembre 2022.

(3) La provision couvre des risques de non-recouvrement sur des ventes de biens issus de legs.

(4) Il s'agit des prix de cession des immobilisations reçues par legs ou donations non encore encaissées au 31/12/2022.

#### Variation des provisions pour dépréciation des créances

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2022
Risque de non recouvrement sur legs	49 172	0	0	49 172
<b>TOTAL</b>	<b>49 172</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 172</b>

### 3.3.5 • Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont composées de :

- SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».
- Contrats de capitalisation dont les intérêts courus et acquis au 31 décembre de chaque année sont capitalisés. Ces contrats assurent une garantie en capital. Ils sont investis sur des fonds monétaires disponibles.

État des VMP	31/12/2022			31/12/2021
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
EN EUROS				
OPCVM	0	0	0	0
Fonds communs de placement	0	0	0	77
Contrats de capitalisation	42 679 252	752 147	41 927 104	51 603 711
SICAV	12 456 444	167 974	12 288 470	8 000 000
<b>Sous-total</b>	<b>55 135 696</b>	<b>920 121</b>	<b>54 215 574</b>	<b>59 603 788</b>
<b>Portefeuille issu des legs</b>	0	0	0	0
Actions et OPCVM d'actions	36 967	202	36 765	1 471 690
<b>Sous-total Portefeuille issu des legs</b>	<b>36 967</b>	<b>202</b>	<b>36 765</b>	<b>1 471 690</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 172 663</b>	<b>920 324</b>	<b>54 252 339</b>	<b>61 075 478</b>

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2022 : 31 128 088 euros.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 31 décembre 2022, la plus-value latente s'élève à 2 983 268 euros.

#### Variation des provisions pour dépréciation des VMP

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2022	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2022
Fonds communs de placement	1 055	0	1 055	0
SICAV	0	167 974	0	167 974
Autres VMP	174 481	577 666	0	752 147
<b>Sous-total VMP</b>	<b>175 536</b>	<b>745 640</b>	<b>1 055</b>	<b>920 121</b>
<b>Portefeuille issu des legs</b>	0	0	0	0
Actions et OPCVM d'actions	72 915	0	72 713	202
<b>Sous-total Portefeuille issu des legs</b>	<b>72 915</b>	<b>0</b>	<b>72 713</b>	<b>202</b>
<b>TOTAL</b>	<b>248 451</b>	<b>745 640</b>	<b>73 768</b>	<b>920 324</b>



### 3.3.6 • Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret.  
Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

#### État des disponibilités à la clôture

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
Comptes courants bancaires	5 812 859	3 352 939
Valeurs à l'encaissement - Dons	592 962	952 289
Caisse	1 248	999
Comptes sur livret	3 417 012	14 013 658
Comptes à terme	10 000 000	0
Intérêts courus	26 635	3 347
<b>TOTAL</b>	<b>19 850 716</b>	<b>18 323 232</b>

### 3.3.7 • Charges constatées d'avance

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
Stock pour dépliants	2 442	0
Stock enveloppes pour mailings	121 358	119 684
Fournisseurs - charges constatées d'avance	369 804	276 171
<b>TOTAL</b>	<b>493 605</b>	<b>395 855</b>

### 3.4 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Passif

#### 3.4.1 • Fonds propres de la Fondation ARC

##### Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	SITUATION AU 01/01/2022	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	20 000 000	0	0	0	20 000 000
Réserves	53 166 339	-161 006	0	0	53 005 334
Report à nouveau	6 771 156	2 343 543	0	0	9 114 699
Excédent ou déficit de l'exercice	2 182 537	-2 182 537	1 761 902	0	1 761 902
<b>Situation nette</b>	<b>82 120 032</b>	<b>0</b>	<b>1 761 902</b>	<b>0</b>	<b>83 881 933</b>
Fonds propres consommables	2 834 566	0	168 753	155 324	2 847 995
<b>TOTAL</b>	<b>84 954 598</b>	<b>0</b>	<b>1 930 655</b>	<b>155 324</b>	<b>86 729 928</b>

**« La Fondation n'a pas abondé sa dotation initiale depuis sa création en 2012. Afin de maintenir la valeur de cette dotation initiale, la Fondation s'assure que les actifs qui la constituent ont une valeur de marché supérieure à son montant initial. Les actifs constituant la dotation initiale de la Fondation ARC de 20 millions d'euros correspondent à des actifs financiers, dont la valeur actualisée au 31/12/2022 s'élève à 40,8 millions d'euros. »**

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consommable.

Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC finance certains projets susceptibles de générer des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité

susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement.

Les charges et engagements pour ces activités s'élèvent 565 496 euros pour l'année 2022.

**Les fonds propres et réserves (86,7 millions d'euros) comprennent la dotation pérenne statutaire de la Fondation (20 millions d'euros), couvrent les engagements pour le financement de projets de recherche pluriannuels « hors bilan » (31,5 millions d'euros) et les partenariats de recherche de développement (0,4 millions d'euros). Les 34,8 millions restants permettent de faire face aux incertitudes économiques et de pérenniser les missions sociales, en garantissant sur le long terme le financement de projets scientifiques à montant constant voire croissant, et en assurant un an de fonctionnement de la Fondation. Son modèle**



**économique repose historiquement sur des ressources issues pour moitié des libéralités, ressources qui présentent un caractère incertain compte tenu du nombre d'acteurs croissant dans le secteur caritatif.**

### **3.4.2 • Fonds propres consommables**

Les dotations consommables des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou d'un budget prévisionnel annuel.

#### **État des dotations consommables**

<b>EN EUROS</b>	<b>SITUATION AU 01/01/2022</b>	<b>DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>CONSOMMATIONS</b>	<b>31/12/2022</b>
Fondation Oberling-Haguenau	2 834 566	168 753	155 324	2 847 995
<b>TOTAL</b>	<b>2 834 566</b>	<b>168 753</b>	<b>155 324</b>	<b>2 847 995</b>

### **3.4.3 • Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC**

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les testateurs et donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », inscrite en produit au compte de résultat.

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	2 880 820	819 069	1 496 617	0
Projets de recherche dédiés aux cancers pédiatriques	0	88 587	0	0
Projets de recherche dédiés "Cancer et Covid"	0	905	0	0
Projets de recherche dédiés au carcinome épidermoïde de l'œsophage non lié à l'abus d'alcool	0	149 200	0	0
Projets de recherche dédiés au cancer du pancréas-Bertrand KAMAL	718 383	256 804	736 985	0
Projets de recherche dédiés-Cancer et vieillissement	40 000	0	40 000	0
Projets de recherche dédiés au centre Oscar Lambert à Lille	350 463	0	1 457	0
Projets de recherche dédiés à l'Institut Gustave Roussy	20 000	0	0	0
Projets de recherche dédiés au département de la Manche	30 608	0	0	0
Projets de recherche dédiés aux cancers du squelette	8 050	0	0	0
Projets de recherche dédiés au centre Georges-François Leclerc de Dijon	101 194	0	0	0
Projets de recherche dédiés à l'hôpital Paul Brousse	230 536	5 830	0	0
Projets de recherche dédiés au Finistère	176 300	0	0	0
Projets de recherche dédiés aux leucémies, cancers du sein ou cancers du poumon	2 118	0	2 000	0
Projets de recherche dédiés au département de l'Île et Vilaine	794 360	0	405 000	0
Projets dédiés aux cancers de l'utérus	4 600	0	0	0
Projets dédiés à la région de Lyon	771	0	582	0
Projets dédiés à l'acquisition de matériel	3 466	0	0	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs-Griffuel (2)	265 510	317 743	300 000	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs-Starck (1)	8 193	0	8 193	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs-Kerner (1)	36 183	0	2 400	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs-Autres	90 086	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 880 820</b>	<b>819 069</b>	<b>1 496 617</b>	<b>0</b>

## À la clôture de l'exercice

TRANSFERTS	MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS CORRESPONDANT À DES PROJETS SANS DÉPENSES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
0	2 203 272	0
0	88 587	0
0	905	0
0	149 200	0
0	238 203	0
0	0	0
0	349 006	0
0	20 000	0
0	30 608	0
0	8 050	0
0	101 194	0
0	236 366	0
0	176 300	0
0	118	0
0	389 360	0
0	4 600	0
0	189	0
0	3 466	0
0	283 252	0
0	0	0
0	33 783	0
0	90 086	90 086
<b>0</b>	<b>2 203 273</b>	<b>90 086</b>

(1) Les prix ARC Jeunes Chercheurs concernent, d'une part, un prix scientifique (prix Hélène Starck), décerné à des jeunes chercheurs illustrant, sur un poster, leurs travaux de recherche financés par la Fondation ARC, et d'autre part, un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).

(2) Créé en 1970, ce prix d'une valeur totale de 300 000 euros est un des prix les plus importants en Europe dans le domaine de la recherche en cancérologie. Il récompense chaque année des chercheurs de renommée internationale dont les travaux ont abouti à une avancée majeure dans la recherche sur le cancer. Depuis sa création, 53 chercheurs de 11 nationalités différentes ont été récompensés, tous issus des plus prestigieuses institutions de la recherche internationale. Depuis 2015, ce prix est divisé en deux catégories : le prix de recherche fondamentale (150 000 euros) et le prix de recherche translationnelle et clinique (150 000 euros).

Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble.

### 3.4.4 • Provisions pour risques et charges

#### Variation des provisions

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISOIRES UTILISÉES	REPRISES DOTATIONS PROVISOIRES NON UTILISÉES	CUMUL AU 31/12/2022
Autres provisions pour risques <sup>1</sup>	608 076	0	0	0	608 076
Provisions pour pensions et obligations <sup>2</sup>	365 795	0	16 340	44 774	304 681
Provisions pour charges <sup>3</sup>	7213	8 755	4 640	0	11 329
<b>TOTAL</b>	<b>981 085</b>	<b>8 755</b>	<b>20 980</b>	<b>44 774</b>	<b>924 086</b>

1 Elles recouvrent : un risque pour versement de passif issu de legs pour 608 076 euros.

2 Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée. Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise. La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2022 pour le calcul ont été les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à partir de 63 ans ;
- taux d'actualisation : 0 % ;
- taux de progression des salaires : 2.00 % ;
- taux de charges sociales : 55 % ;
- taux de sortie des effectifs : 9 % ;
- table de mortalité : INSEE 2011-2013.

La reprise utilisée au titre de l'exercice 2022 est de 16 340 euros.

La reprise nette au 31 décembre 2022 est de 61 114 euros.

3 Les engagements pris par la Fondation au titre des obligations stipulées par le testateur ou donateur sont à comptabiliser dans un compte de provision spécifique. Ces engagements sont identifiés et estimés à la date d'acceptation du legs ou donations.

### 3.4.5 • Fonds dédiés aux fondations abritées

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pu être utilisée conformément au plan budgétaire, est inscrite en charges dans des sous comptes de la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » avec comme contrepartie au passif du bilan le poste « Fonds dédiés aux fondations abritées ». Si les ressources utilisées sont supérieures aux ressources affectées, la différence est inscrite en produits dans un sous compte de la rubrique « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

#### Suivi des fonds Propres des fondations abritées

EN EUROS	FONDS À ENGAGER AU 01/01/2022	DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES	CONSOMMATIONS	FONDS RESTANT À ENGAGER AU 31/12/2022
Fondation Turbeau	229 846	0	229 846	0
<b>TOTAL</b>	<b>229 846</b>	<b>0</b>	<b>229 846</b>	<b>0</b>

### 3.4.6 • Dettes diverses

#### État des dettes diverses

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>39</b>	<b>0</b>
Dettes fournisseurs	1 875 370	2 136 326
Fournisseurs - factures non parvenues	229 762	303 187
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés<sup>1</sup></b>	<b>2 105 131</b>	<b>2 439 513</b>
<b>Dettes issues des legs ou donations<sup>2</sup></b>	<b>1 672 040</b>	<b>1 644 690</b>
<b>Dettes des legs ou donations<sup>1</sup></b>	<b>1 672 040</b>	<b>1 644 690</b>
Personnel - autres charges à payer	0	0
Comité d'entreprise	15 618	21 662
Provisions pour congés payés	295 415	262 567
Provisions pour charges sur congés payés	159 931	144 666
Provisions Compte Epargne Temps (CET)	69 186	66 946
Provisions pour charges sur CET	38 524	37 442
<b>Sous-total personnel</b>	<b>578 674</b>	<b>533 283</b>
URSSAF	114 295	102 050
IRCANTEC	0	14 633
MALAKOFF HUMANIS	9 120	9 135
Mutuelle	25 613	25 431
Prévoyance	11 908	11 447
Trésor Public - Prélèvement à la source	18 947	16 911
<b>Sous-total organismes sociaux</b>	<b>179 883</b>	<b>179 608</b>
Formation professionnelle	4 764	6 979
Aide à la construction	11 986	11 730
Taxe sur les salaires	3 496	0
AGEFIPH	7 725	6 142
<b>Sous-total taxes dues sur les rémunérations</b>	<b>27 971</b>	<b>24 851</b>
<b>Total dettes fiscales et sociales<sup>1</sup></b>	<b>786 529</b>	<b>737 741</b>
<b>Aides individuelles à verser (voir 4.2.8)</b>	<b>10 089 844</b>	<b>17 221 916</b>
<b>Projets de recherche à verser (voir 4.2.8)</b>	<b>21 664 032</b>	<b>19 133 947</b>
<b>Autres<sup>2</sup></b>	<b>335 037</b>	<b>255 893</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 652 652</b>	<b>41 433 700</b>

1 Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

2 Les dettes issues des legs et donations sont constatées en application du Règlement ANC 2018-06. Il s'agit du passif du testateur ou donateur estimé à la date du fait générateur de la comptabilisation des legs et donations acceptés.

### 3.4.7 • Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, projets scientifiques de recherche).

Ces engagements sont essentiellement d'une durée comprise entre une et trois années. À l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

#### Nature des dettes à l'égard de la recherche

EN EUROS	31/12/2022			31/12/2021 TOTAL
	ÉCHÉANCE - 1AN	ÉCHÉANCE + 1AN	TOTAL	
Aides individuelles attribuées	8 724 178	1 365 666	10 089 844	17 221 916
Projets de recherche attribués	16 672 386	4 791 646	21 464 032	18 933 947
<b>Sous-total Fondation ARC</b>	<b>25 396 564</b>	<b>6 157 312</b>	<b>31 553 876</b>	<b>36 155 862</b>
Aides individuelles attribuées	0	0	0	0
Projets de recherche attribués	108 000	92 000	200 000	200 000
<b>Sous-total fondations abritées</b>	<b>108 000</b>	<b>92 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 504 564</b>	<b>6 249 312</b>	<b>31 753 876</b>	<b>36 355 862</b>

## 4 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat

### 4.1 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat - Charges

#### 4.1.1 • Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels

du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 63 360 euros TTC pour l'exercice 2022.

#### 4.1.2 • Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 343 634 euros d'immobilisations incorporelles (paragraphe 3.3.1) et 377 265 euros d'immobilisations corporelles (paragraphe 3.3.1).

#### 4.1.3 • Aides financières

Les projets de recherche et aides individuelles attribués par le Conseil d'administration au cours de l'exercice

sont rattachés aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ».

Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.

#### État de la recherche

EN EUROS	MONTANT 2022	MONTANT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	VARIATION 2022/2021	
Colloques scientifiques	114 950	124 950	-10 000	-8 %
Prix	312 400	322 400	-10 000	-3 %
Projets de recherche	18 118 383	17 801 562	316 821	2 %
Aides individuelles	5 678 838	7 447 543	-1 768 705	-24 %
<b>Sous-total Fondation ARC</b>	<b>24 224 571</b>	<b>25 696 455</b>	<b>-1 471 884</b>	<b>-6 %</b>
Projets de recherche	239 761	200 000	39 761	0 %
Aides individuelles	0	0	0	0 %
Prix	150 000	30 000	120 000	0 %
<b>Sous-total Fondations abritées</b>	<b>389 761</b>	<b>230 000</b>	<b>159 761</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 614 331</b>	<b>25 926 455</b>	<b>-1 312 124</b>	<b>-5 %</b>

Les projets de recherche financés en 2022 pour un montant total de 24 614 331 euros comprennent pour 565 496 euros les projets isolés, mais en lien avec les missions sociales, dans le secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables pour des raisons fiscales.

#### 4.1.4 • Charges financières

Elles correspondent pour 56 049 euros à des moins-values réalisées sur la vente de titres de portefeuilles en provenance de legs.

Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 805 152 euros pour les fonds communs de placement du portefeuille de la Fondation (paragraphe 3.3.3 et 3.3.5).

#### 4.1.5 • Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Pour plus de détails, voir le paragraphe 3.4.3.

## 4.2 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits

### 4.2.1 • Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Les reprises de provisions sont de 65 753 euros. Elles concernent les provisions pour pensions et obligations (61 114 euros) et les provisions pour charges (4 639 euros) (paragraphe 3.4.4).

Le compte transfert de charges correspond pour 8 658 euros au remboursement de coûts supportés par la Fondation, aux manifestations (Gala et Triathlon des Roses) organisées dans le cadre d'Octobre Rose, pour 21 394 euros de contrats aidés et pour 132 298 euros au remboursement par l'Union Européenne sur un projet de recherche européen.

### 4.2.2 • Dons et mécénat

Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2022 et reçus jusqu'au 21 janvier 2023 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2022.

Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2022.

### Répartition des dons et du mécénat

EN EUROS	MONTANT 2022	VARIATION 2022/2021	MONTANT 2021
<b>Dons non affectés</b>			
Dons manuels	14 021 172	-883 123	14 904 295
Mécénat	15 209	-29 201	44 410
<b>Sous-total Dons non affectés</b>	<b>14 036 382</b>	<b>-912 324</b>	<b>14 948 705</b>
<b>Dons affectés</b>			
Dons manuels	733 305	-164 142	897 447
Mécénat	427 176	243 532	183 644
<b>Sous-total Dons affectés</b>	<b>1 160 481</b>	<b>79 390</b>	<b>1 081 091</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 196 862</b>	<b>-832 934</b>	<b>16 029 796</b>

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 15 196 862 euros soit 37,25 % des ressources d'exploitation.

### 4.2.3 • Legs, donations et assurances-vie

Le traitement des legs et donations constitue l'une des principales novations apportées par le nouveau Règlement ANC 2018-06. La comptabilisation de ces libéralités au compte de résultat de l'exercice est conditionnée

par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « créances reçues par legs et donations ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.

Les passifs qui correspondent aux dettes du testateur ou donateur, sont aussi isolés dans un compte spécifique « Dettes des legs ou donations ».

Les engagements pris par le bénéficiaire de la libéralité et qui constituent les obligations stipulées par le testateur ou donateur sont provisionnés dans un compte spécifique « provisions pour charges sur legs ou donations ».

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

A l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » présente les produits nets des charges afférentes. Elle regroupe :

- Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :

- > Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- > Les produits « legs ou donations » ;
- > Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- > La reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- > L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

- Les charges liées aux legs et donations :

- > La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- > La dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- > Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

**Legs, donations ou assurances-vie**

	<b>MONTANT 2022</b>
<b>Produits</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	7 947 635
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations »	13 471 526
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 421 463
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	288 550
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	6 665 178
<b>Charges</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 093 255
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	190 841
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	9 412 679
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>19 097 576</b>

**Répartition des legs et assurances-vie**

EN EUROS	MONTANT 2022	VARIATION 2021	2022/2021
<b>Legs et assurances-vie non affectés</b>			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	10 912 154	13 248 931	-2 336 777
Assurances-vie	7 947 635	6 008 039	1 939 596
<b>Sous-total Legs et assurances-vie non affectés</b>	<b>18 859 789</b>	<b>19 256 970</b>	<b>-397 181</b>
<b>Legs et assurances-vie affectés</b>			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	237 787	19 257	218 530
Assurances-vie	0	0	0
Loyers immeuble Griffuel	839 060	822 849	16 211
<b>Sous-total Legs et assurances-vie affectés</b>	<b>1 076 847</b>	<b>842 106</b>	<b>234 741</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 936 635</b>	<b>20 099 076</b>	<b>-162 441</b>

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent 46,81 % des ressources d'exploitation, soit 19 097 576 euros.

A la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».

Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter les revenus conformément aux souhaits de ce dernier.

#### **4.2.4 • Quotes-parts de dotations consomptibles virées au compte de résultat**

Les quotes-parts de dotations consomptibles (concernant à ce jour les Fondations Turbeau et Oberling-Haguenau) virées au compte de résultat correspondent aux montants réalisés de consommation pendant l'exercice. Au titre de l'exercice 2022,

la consommation pour la fondation abritée Oberling-Haguenau est de 155 324 euros.

Pour plus de détails, voir le paragraphe 3.4.2.

#### **4.2.5 • Reprises de financements**

##### ***Nature des reprises***

<b>EN EUROS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Reprises projets de recherche des exercices antérieurs	685 739	780 490
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	1 169 587	635 821
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 326</b>	<b>1 416 311</b>

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits » sont constituées des :

- soldes des projets de recherche non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds versés. Après vérification et validation par la Direction administrative et financière de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à l'allocation versée, le remboursement de la différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès l'origine dans les conditions générales, le remboursement est également demandé ;

- aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;

- remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

En revanche, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

## 4.2.6 • Produits financiers

### Nature des produits financiers

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts reçus	2 086 833	1 580 564
Produits nets sur cessions de VMP	692 678	1 171 992
Reprises sur provisions financières	111 764	343 991
<b>Sous-total Fondation ARC</b>	<b>2 891 275</b>	<b>3 096 547</b>
Intérêts reçus	0	41 914
<b>Sous-total fondations abritées</b>	<b>0</b>	<b>41 914</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 891 275</b>	<b>3 138 461</b>

Les produits financiers (reprises sur provisions exclues) restent constants (+1%), ils découlent des choix politiques d'investissements financiers. A noter que le principe de grande prudence émis par le Comité financier de la Fondation reste la base de la politique financière de la Fondation.

## 4.2.7 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets. Pour plus de détails, voir le paragraphe 3.4.3.

## 4.2.8 • Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en bien : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions en nature reçues sont classées en trois catégories de produits :

- Les contributions volontaires liées à la générosité du public ;
- Les contributions volontaires non liées à la générosité du public ;
- Les concours publics en nature.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation de la Fondation de recenser et valoriser toutes les

contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

La Fondation ARC a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- Les dons en nature résultant de la mise à disposition d'espaces publicitaires : l'estimation donnée par le donateur est de 38 310 euros en 2022 ;

- Le bénévolat réparti en deux sous-catégories :

> Les heures allouées à la direction scientifique : les heures sont recensées au titre de la préparation des actions, de l'expertise des dossiers, du suivi des projets et des réunions d'instances. Le taux horaire est déterminé par référence à la durée légale de travail mensualisée et sur la base du salaire brut d'un directeur de recherche de niveau Ière classe<sup>1</sup>.

> Les heures de participation aux différents comités de direction de la Fondation : les heures de présence sont recensées par comité et par date. Le taux horaire est déterminé par référence au SMIC<sup>2</sup> chargé au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

1 Source : Grille indiciaire de l'état pour un directeur de recherche.

Détail du calcul : échelon moyen entre 3 et 5 ans d'expérience. Indice 1011\*4.85 arrondi à la centaine supérieure.

2 Le salaire minimum interprofessionnel de croissance

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 257 751 euros et 38 310 euros en 2022 et représentent 6 537 heures consacrées par les experts bénévoles à l'analyse des dossiers de financement.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories de charges :

- Les contributions volontaires et destinées à financer des missions sociales : elles sont ventilées entre les missions réalisées en France et à l'étranger. Le montant de 2022 s'élève à 254 361 euros ;
- Les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2022 s'élève à 38 310 euros ;
- Les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 3 390 euros.

## 5 • Autres informations

### 5.1 • Ventilation de l'effectif salarié

*Effectif total par catégorie au 31 décembre (hors pigistes)*

CATÉGORIES	EFFECTIF		POURCENTAGES	
	2022	2021	2022	2021
Cadres	48	43	79 %	77 %
Maîtrises	9	9	15 %	16 %
Employés	4	4	7 %	7 %
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### 5.2 • Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2022 s'élève à 487 913 euros.

### 5.3 • Rémunération des dirigeants bénévoles

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Ils ne perçoivent aucune indemnité au titre de cette fonction, de même que les neuf autres administrateurs et plus largement les centaines de membres des instances de la Fondation.

Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au titre de 2022, aucun frais n'a été remboursé.

### 5.4 • Sectorisation des activités de la Fondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Les engagements et charges pour l'année 2022 sont de 565 496 euros. En l'absence de produit sur cette activité, le déficit est de 565 496 euros.

# 6 • Engagements hors bilan

## 6.1 • Engagements hors bilan reçus

### 6.1.1 • Legs, donations et assurances-vie

Les legs, donations et assurances vie en instance d'acceptation par le Conseil d'administration sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée, entre la date à laquelle la Fondation a été informée et la date de leur comptabilisation. Il en est de même pour les legs acceptés mais grevés d'une condition suspensive non encore réalisée.

Les frais afférents aux legs engagés par la Fondation au préalable de leur acceptation par le Conseil d'administration sont inscrits directement dans le compte de résultat selon leur nature.

Au 31 décembre 2022, l'estimation des legs, donations et assurances vie en instance d'acceptation par le Conseil d'administration s'élève à 9 713 817 euros.

### 6.1.2 • Contributions financières

Au 31 décembre 2022, la Fondation ARC a signé de nouvelles conventions du mécénat, les contributeurs s'étant engagés à verser un montant de 1 509 746 euros en numéraire au cours des trois prochaines années.

### 6.1.3 • Financement de la recherche

Depuis 2016, la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est partenaire avec l'INCa sur l'appel à projets « La prévention tertiaire en cancérologie ».

L'INCa s'est engagé par convention à verser 146 541 euros dans le cadre de cet appel à projet correspondant au 10 % du dernier engagement des partenaires auprès du projet.

## 6.2 • Engagements hors bilan donnés

### 6.2.1 • Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2022 par une convention, figurent également dans le tableau ci-contre.

### Tableau récapitulatif par nature de projets

EN EUROS	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES AU 01/01/2022	ENGAGEMENTS VOTÉS SUR L'EXERCICE	CONDITIONS RÉALISÉES - ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS SUR L'EXERCICE	ENGAGEMENTS ANNULÉS	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES AU 31/12/2022
Programmes labellisés ARC	3 356 151	6 636 214	6 640 646	116 101	3 235 618
INCA-Essais cliniques-CLIPS <sup>2</sup>	1 198 991	442 387	519 262	62 028	1 060 088
INCa-Programmes d'actions intégrées de recherche (PAIR)	1 477 187	0	505 120	16 029	956 038
UNICANCER-AcSé	169 450	0	169 450	0	0
UNICANCER-Safir	396 046	0	396 046	0	0
UNICANCER-EXPRESS	268 478	0	268 478	0	0
Top up	321 265	0	257 012	0	64 253
Neuroblastome-GIANT-NB	85 870	0	0	0	85 870
Leader de demain	4 527 700	1 499 000	1 496 600		4 530 100
IHU de Strasbourg	1 314 767	0	506 154	88 000	720 612
IHU-PRISM-2	2 250 000	0	0	0	2 250 000
IHU-DYNHAEMIC	2 450 000	0	500 000	0	1 950 000
TRANSCAN	230 745	1 316 300	499 496	55 756	991 793
Mappyacts	163 250	0	163 250	0	0
Canc'Air	287 672	0	174 686	24 286	88 700
POP-HaRC	312 560	0	179 648	0	132 912
Priorité Cancer tabac	50 980	0	0	50 980	0
Prévention primaire	0	0	0	0	0
Réseau NACRe	11 242	0	6 734	4 508	0
Prévention tertiaire en cancérologie	183 866	0	0	37 325	146 541
AcSé-Esmart	607 992	0	121 598	0	486 393
Sign'it	4 110 391	3 364 743	2 261 758	35 515	5 177 861
Pancréas	0	4 042 165	1 010 541	0	3 031 624
Partenariat Worldwide Cancer Research	0	328 246	295 421	0	32 825
Cancers et vieillissement	0	8 664 970	2 166 243	0	6 498 728
Canceropôles	60 000	0	50 000	0	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>23 834 600</b>	<b>26 294 025</b>	<b>18 188 143</b>	<b>490 527</b>	<b>31 449 954</b>

Le total des engagements au 31 décembre 2022 est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 3.4.1). La dette à moins d'un an peut être estimée à 11 141 858 euros.

# 7 • Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
<b>Actif réalisable et disponible (1)</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes	65 398	12 904
Créances clients et comptes rattachés	3 692	4 439
Créance reçues par legs ou donations	10 550 184	8 724 974
Autres créances	2 830 908	2 876 534
Valeurs mobilières de placement (2)	22 830 452	20 370 418
Disponibilités (3)	19 850 716	18 323 232
<b>TOTAL</b>	<b>56 131 350</b>	<b>50 312 501</b>
<b>Passif exigible (1)</b>		
Fonds dédiés (4)	1 000 000	1 012 000
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	39	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 105 131	2 439 513
Dettes fiscales et sociales	786 529	737 741
Dettes issues des legs et donations	1 672 040	1 644 690
Autres dettes	335 037	255 893
Dettes à l'égard de la recherche (5)	36 646 422	35 202 303
<b>TOTAL</b>	<b>42 545 198</b>	<b>41 292 140</b>

(1) Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.

(2) Il s'agit de valeurs nettes, voir paragraphe 3.3.4

(3) Détail, voir paragraphe 3.3.5

(4) Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2021 et des projets de recherche à venir.

(5) Détail du calcul de la dette à moins d'un an, voir paragraphes 3.4.7 et 5.2.1

Le ratio de liquidité (actif réalisable et disponible / passif exigible) reste stable à 1,54 contre 1,24 en 2021. Ainsi la Fondation conforte sa capacité à faire face à ses obligations à court terme.



## 8 • Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la Fondation dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la Fondation ARC par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif de l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinés à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- **Produits par origine et charges par destination ;**
- **Contribution volontaire en nature.**

## Compte de résultat par origine et destination

	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>Produits liés à la générosité du public</b>	<b>40 090 959</b>	<b>40 090 959</b>	<b>40 464 517</b>	<b>40 464 517</b>
Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
Dons, legs et mécénat	34 336 878	34 336 878	35 306 022	35 306 022
<i>Dons manuels</i>	14 792 277	14 792 277	15 801 742	15 801 742
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	19 102 216	19 102 216	19 276 226	19 276 226
<i>Mécénat</i>	442 385	442 385	228 054	228 054
Autres produits liés à la générosité du public	5 754 081	5 754 081	5 158 495	5 158 495
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>	<b>1 707 881</b>	<b>0</b>	<b>1 276 167</b>	<b>0</b>
Cotisations avec contrepartie	0	0	0	0
Parrainage des entreprises	80 511	0	69 110	0
Contributions financières sans contrepartie	1 445 252	0	1 153 616	0
Autres produits non liés à la générosité du public	182 119	0	53 441	0
<b>Subventions et autres concours publics</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>
<b>Reprises sur provisions et dépréciations</b>	<b>172 878</b>	<b>172 878</b>	<b>382 484</b>	<b>382 484</b>
<b>Utilisations des fonds dédiés antérieurs</b>	<b>1 707 861</b>	<b>1 707 861</b>	<b>1 018 401</b>	<b>1 018 401</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 694 579</b>	<b>41 971 698</b>	<b>43 156 569</b>	<b>41 865 402</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>Missions sociales</b>	<b>28 587 927</b>	<b>26 929 866</b>	<b>29 276 312</b>	<b>28 041 255</b>
Réalisées en France	28 497 927	26 839 866	29 081 312	27 846 255
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	28 277 927	26 619 866	29 081 312	27 846 255
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	220 000	220 000	0	0
Réalisées à l'étranger	90 000	90 000	195 000	195 000
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	90 000	90 000	195 000	195 000
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	0	0	0
<b>Frais de recherche de fonds</b>	<b>8 370 445</b>	<b>8 317 083</b>	<b>7 469 748</b>	<b>7 438 485</b>
Frais d'appel à la générosité du public	8 370 445	8 317 083	7 469 748	7 438 485
Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>3 363 362</b>	<b>3 351 903</b>	<b>3 400 055</b>	<b>3 375 208</b>
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>805 152</b>	<b>805 152</b>	<b>192 131</b>	<b>192 131</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	<b>805 792</b>	<b>805 792</b>	<b>635 786</b>	<b>635 786</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 932 678</b>	<b>40 209 796</b>	<b>40 974 032</b>	<b>39 682 864</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>1 761 902</b>	<b>1 761 902</b>	<b>2 182 537</b>	<b>2 182 538</b>

## Contribution volontaire en nature

PRODUITS PAR ORIGINE	31/12/2022		31/12/2021	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	<b>296 061</b>	<b>296 061</b>	<b>339 164</b>	<b>339 164</b>
Bénévolat	257 751	257 751	297 757	297 757
Prestation en nature	0	0	0	0
Dons en nature	38 310	38 310	41 407	41 407
<b>TOTAL</b>	<b>296 061</b>	<b>296 061</b>	<b>339 164</b>	<b>339 164</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	<b>257 751</b>	<b>257 751</b>	<b>294 398</b>	<b>294 398</b>
Réalisées en France	257 751	257 751	294 398	294 398
<b>Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	<b>38 310</b>	<b>38 310</b>	<b>41 407</b>	<b>41 407</b>
<b>Contributions volontaires au fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 359</b>	<b>3 359</b>
<b>TOTAL</b>	<b>296 061</b>	<b>296 061</b>	<b>339 164</b>	<b>339 164</b>

### 8.1. Produits par origine et charges par destination

#### 8.1.1 • Produits par origine :

##### 8.1.1.1 • Produits liés à la générosité du public

##### a) Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les ressources en provenance des dons manuels représentent 14 792 277 euros soit 36,26 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues des dons manuels ont diminué de 1 009 465 euros soit 6,39 % par rapport à 2021.

Les donateurs actifs (0-12 mois) sont au nombre de 151 314 à fin 2022 contre 163 602 à fin 2021 soit une baisse de - 7,50 %.

Le don manuel moyen est passé de 96,58 euros en 2021 à 97,76 euros en 2022.

Pour plus de détails, voir paragraphe 4.2.2.

##### b) Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Le Règlement ANC n° 2018-06 apporte des changements notoires dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de

donation, en l'absence de conditions suspensives ;

- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;
- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Le traitement des assurances-vie isolées, ne faisant pas partie d'un legs ou d'une donation, ne change pas. Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements.

Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Pour plus de détails, voir la rubrique et 4.2.3.

### **c) Mécénat**

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat représentent 442 385 euros soit 1,09 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues du mécénat sont en hausse de + 214 331 euros soit +93,99 % par rapport à 2021.

### **d) Les autres produits liés à la générosité du public**

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- Les collectes redistribuées : il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la Fondation ARC comme redistributeur de tout ou partie de la collecte. La Fondation ARC n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public.
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Dans le cadre de l'élaboration du CROD 2022 de la Fondation, sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- Les quotes-parts de dotations consommables des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;
- Les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;
- Les reprises de financement concernant la part des allocations de recherche ou d'aides individuelles non consommées à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits « accessoires » aux ressources de la générosité du public, notamment :

- Les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;
- Les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;
- Les inscriptions pour des événements ponctuels dédiés au profit de la recherche sur le cancer ;

- Les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

Les autres produits liés à la générosité du public représentent 5 754 081 euros en 2022 contre 5 158 495 euros en 2021, soit une augmentation de +595 586 euros.

### Autres produits liés à la générosité du public

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
<b>Loyers affectés immeuble légué Griffuel</b>	839 060	822 849
Revenus issus des legs-Loyers et droits auteurs	90 276	92 754
Produits financiers	2 779 511	2 752 556
Produits financiers affectés	0	41 914
Reprises des financements attribués	1 855 326	1 416 311
Inscriptions	34 585	25 341
Quotes-parts de dotations consommables	155 324	6 769
<b>TOTAL</b>	<b>5 754 081</b>	<b>5 158 495</b>

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation.

La vente des produits d'investissement est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie, soit en fonction de l'évolution des marchés.

Les quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consommables des fondations abritées, en l'occurrence ceux des deux fondations abritées de la Fondation ARC.

### 8.1.1.2 • Produits non liés à la générosité du public

#### a) Parrainage des entreprises

Le Règlement ANC n°2018-06 fait la distinction entre le parrainage et le mécénat contrairement à l'ancien règlement.

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.

Les ressources en provenance du parrainage des entreprises représentent 80 511 euros soit 0,20 % des ressources d'exploitation. Une hausse est constatée au titre de 2022 de + 11 400 euros.

#### **b) Contributions financières sans contrepartie**

La nouveauté du Règlement ANC n°2018-06 à cet égard consiste dans la mise en place de comptes spécifiques.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend :

- Les contributions financières reçues d'autres entités ;
- Les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées ;
- La part de dotation consommable virée au compte de résultat.

Les contributions financières sans contrepartie représentent 1 445 252 euros soit 3,55 % des ressources d'exploitation en 2022. Elles sont en hausse de + 291 636 euros.

#### **c) Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
  - Les redevances d'actifs incorporels ;
  - Les loyers ;
  - Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public représentent 182 119 euros en 2022 contre 53 441 euros en 2021. Ils sont constitués notamment des produits divers de gestion courante.

### **Autres produits non liés à la générosité du public**

<b>EN EUROS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Transferts de charges d'exploitation	162 349	34 008
Produits divers de gestion courante	18 735	18 468
Ventes	120	234
Produits exceptionnels	914	731
<b>TOTAL</b>	<b>182 119</b>	<b>53 441</b>

#### **8.1.1.3 • Subventions et autres concours publics**

La Fondation ARC a perçu un subvention d'exploitation à hauteur de 15 000 euros pour couvrir l'évènement du Triathlon des roses.

#### **8.1.1.4 • Reprises sur provisions et dépréciations**

Pour plus de détails, voir le paragraphe 4.2.1.

#### **8.1.1.5 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public**

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Pour plus de détails, voir le paragraphe 4.2.7.

### • 8.1.2. Les charges par destination :

Les charges du CROD sont présentées par destination et sont ventilées en six catégories :

#### 8.1.2.1 • Les missions sociales

La Fondation ARC a pour but de lutter contre le cancer par le financement de la recherche ainsi que par l'information du public.

**Guidée par l'intérêt général** et l'excellence scientifique, la Fondation ARC identifie, sélectionne, finance et accompagne des programmes de recherche prometteurs. Catalyseur de la recherche, elle fédère les acteurs de la lutte contre le cancer en France et à l'international et mobilise toutes les compétences requises pour faire émerger de nouveaux concepts et obtenir des succès rapides. Pour plus d'informations, voir paragraphe 1.2.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus imposables afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Le secteur fiscalisé de la Fondation ARC s'inscrit dans ses missions sociales.

Les engagements et charges pour l'année 2022 sont de 565 496 euros. En l'absence de produits sur cette activité, le déficit est du même montant.

#### Origine des dépenses de missions sociales

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
Financement des projets de recherche	24 224 570	25 726 455
Charges de personnel liées au financement de la recherche	1 132 046	1 053 263
Frais de gestion des instances scientifiques	269 167	102 688
Information scientifique et médicale	1 546 730	1 254 759
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	403 083	363 347
Charges de l'immeuble légué	403 022	350 704
Charges de structure et de fonctionnement	219 548	225 095
<b>Sous-total Fondation ARC</b>	<b>28 198 166</b>	<b>29 076 311</b>
Financement des projets de recherche	389 761	200 000
<b>Sous-total fondations abritées</b>	<b>389 761</b>	<b>200 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 587 927</b>	<b>29 276 312</b>

Les missions sociales représentent 70,9 % des emplois de l'exercice.

Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2022 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets engagés au cours de l'exercice 2022.

**Détail par nature de financement**

EN EUROS	31/12/2022			31/12/2021		
	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT EN EUROS	PROPOR-TION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT EN EUROS	PROPOR-TION
MASTER 2 <sup>e</sup> année	12	419 904	2 %	16	509 184	2 %
DOCTORANTS 1 <sup>e</sup> année	8	859 872	3 %	8	720 000	3 %
DOCTORANTS 2 <sup>e</sup> année	2	229 968	1 %	3	270 000	1 %
DOCTORANTS 3 <sup>e</sup> année	5	249 960	1 %	2	90 000	0 %
DOCTORANTS 4 <sup>e</sup> année	75	2 645 214	11 %	55	1 591 200	6 %
POST-DOC en France 1 <sup>e</sup> année	4	623 952	3 %	14	1 932 208	7 %
POST-DOC en France 2 <sup>e</sup> année	4	559 968	2 %	16	2 139 951	5 %
Prix Mobilité Internationale	3	90 000	0 %	7	195 000	1 %
Projets Fondation ARC*	0	0	0 %	74	3 650 000	15 %
Programmes labellisés Fondation ARC	38	6 400 885	26 %	32	7 466 599	30 %
INCa-Essais cliniques-CLIP <sup>2</sup>	8	519 262	2 %	6	416 469	1 %
INCa-Programme d'actions intégrées de recherche (PAIR)	2	505 120	2 %	1	513 703	2 %
UNICANCER-AcSé	1	169 450	1 %	0	0	0 %
UNICANCER-Safir	2	396 046	2 %	1	161 006	1 %
UNICANCER-EXPRESS	1	268 478	1 %	1	161 087	1 %
UNICANCER-Top up	1	257 012	1 %	1	321 265	1 %
Pancréas	5	1 010 541	4 %	0	0	0 %
Leaders de demain	6	1 496 600	6 %	5	1 117 000	5 %
IHU de Strasbourg	2	506 154	2 %	2	506 154	2 %
IHU-B-PRISM	0	0	0 %	1	500 000	2 %
IHU-B-THEMA	1	500 000	2 %	1	250 000	1 %
TRANSCAN	9	499 496	2 %	3	189 208	1 %
MAPPYACTS	1	163 250	1 %	1	163 250	1 %
Canc'Air	2	174 686	1 %	1	64 819	0 %
Pop-HaRC	2	179 648	1 %	0	0	0 %
Reseau Nacre	1	6 734	0 %	1	140 000	1 %
ATIP-Avenir	1	220 000	1 %	0	0	0 %
Cancer et vieillissement	4	2 166 243	9 %	0	0	0 %
Prévention tertiaire en cancérologie	0	0	0 %	1	63 441	0 %
AcSé-eSMART	1	121 598	0 %	1	121 598	1 %
Sign'it	14	2 261 758	9 %	12	1 845 963	8 %
World Cancer Research	3	295 421	1 %	0	0	0 %
Cancer et Covid	0	0	0 %	1	150 000	1 %
Prix scientifiques	12	312 400	1 %	13	322 400	1 %
Colloques scientifiques	39	114 950	0 %	35	124 950	0 %
<b>TOTAL Fondation ARC</b>	<b>269</b>	<b>24 224 571</b>	<b>98 %</b>	<b>315</b>	<b>25 696 455</b>	<b>99 %</b>
Prix scientifiques	1	150 000	1 %	2	30 000	0 %
Programme Fondation ARC	1	239 761	1 %	1	200 000	0 %
<b>TOTAL fondations abritées</b>	<b>2</b>	<b>389 761</b>	<b>2 %</b>	<b>3</b>	<b>230 000</b>	<b>1 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>271</b>	<b>24 614 331</b>	<b>100 %</b>	<b>318</b>	<b>25 926 455</b>	<b>100 %</b>

\* Exceptionnellement les projets Fondation ARC ont été votés sur l'exercice 2022 avec une date d'effet et un engagement sur l'année 2023.

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance la quasi-totalité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.

Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 25 000 euros sur 12 mois ou de 50 000 euros sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.

Les Programmes labellisés Fondation ARC, sont des projets d'envergure, depuis l'installation d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le budget est variable en fonction des projets.

#### **a) Charges de personnel liées au financement de la recherche**

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs est imputé sous cette rubrique. Ces charges représentent, en 2022, 24,01 % des charges globales de personnel.

#### **b) Frais de gestion des instances scientifiques**

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes de financement ainsi que de l'évaluation des projets financés.

Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

#### **c) Information scientifique et médicale**

Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient

la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, événements scientifiques.

#### **d) Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale**

Elles concernent les salariés rattachés au service Editions off et on line et représentent 8,55 % des charges globales de personnel.

#### **e) Charges de l'immeuble légué Griffuel**

Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble.

#### **f) Charges de structure et de fonctionnement**

Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ; à des frais de personnel du Département des systèmes d'information. Les charges de structure et de fonctionnement représentent 0,77 % du montant total des charges de missions sociales.

#### **8.1.2.2 • Les frais de recherche de fonds**

Les frais de recherche de fonds se composent :

- Des frais d'appel à la générosité du public ;
- Des frais de recherche d'autres ressources.

Les frais de recherche de fonds représentent 20,9 % des ressources collectées auprès du public et 20,8 % des emplois. Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

Les frais de recherche de fonds sont de deux natures :

- Les frais d'appel et de gestion des dons ;
- Les frais d'appel et de gestion des legs.

Les frais d'appel et de gestion des dons : cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.

Les charges de personnel affectées au traitement des dons constituent 23,67 % des charges globales de personnel.

Les frais d'appel et de gestion des legs : Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Le traitement des legs est en forte augmentation (+331 695 euros) principalement dû à une dette imprévue dont le défunt ne s'était pas libéré. Les charges de personnel constituent 9,83 % des charges globales de personnel.

Les frais de recherche d'autres ressources : ils se décomposent notamment en frais de recherche de subventions, de recherche de partenariats, de gestion des actifs et également les charges d'un « petit » secteur marchand. En présence d'activités lucratives : les dépenses liées à ces activités sont imputées dans cette rubrique de frais de recherche d'autres ressources. Le secteur marchand de la Fondation s'inscrit dans le cadre des missions sociales.

### Origine des dépenses de frais de recherche de fonds

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
<b>Frais d'appel et de traitements des dons</b>	<b>5 990 266</b>	<b>5 527 473</b>
Frais d'appel à la générosité du public - dons	4 433 273	4 233 536
Traitement des dons	380 956	380 294
Traitements autres fonds privés	59 872	7 801
Charges de personnel - traitement des dons	1 116 166	905 842
<b>Frais d'appel et de traitements des legs</b>	<b>2 380 179</b>	<b>1 942 275</b>
Frais d'appel à la générosité du public - legs	911 671	803 353
Traitement des legs	1 005 076	671 181
Charges de personnel - traitement des legs	463 431	467 740
<b>TOTAL</b>	<b>8 370 445</b>	<b>7 469 748</b>

### 8.1.2.3 • Les frais de fonctionnement

#### Origine des dépenses de frais de fonctionnement

EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
<b>Frais d'information et de communication</b>	<b>593 749</b>	<b>806 952</b>
Campagnes de communication	243 605	378 145
Insertions et relations presse	197 871	203 199
Manifestations	12 238	11 927
Charges de personnel de communication	140 035	213 681
<b>Frais de fonctionnement général</b>	<b>2 769 613</b>	<b>2 593 104</b>
Frais généraux	1 309 408	1 307 942
Charges de personnel	1 460 205	1 285 162
Charges financières	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 363 362</b>	<b>3 400 056</b>

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 8,3 % des emplois de l'année 2022.

La rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière.

#### a) Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons.

Les frais d'information et de communication sont en forte baisse de 26,42 %.

Les charges de personnel constituent 2,97 % des charges globales de personnel.

#### b) Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction administrative et financière hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;
- des différentes instances : Conseil d'administration, Commissions permanentes et Commissions ad hoc ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en légère hausse de 6,81 % sur l'année 2022. Les charges de personnel constituent 30 % des charges globales de personnel.

### Tableau des frais de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	% CHARGES DE PERSONNEL
Charges de personnel liées aux financements de la recherche	24,01 %
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	8,55 %
Charges de personnel affecté au traitement des dons	23,67 %
Charges de personnel affecté à la gestion des legs	9,83 %
Charges de personnel de frais d'information et de communication	2,97 %
Charges de personnel de frais de fonctionnement	30,97 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>

#### 8.1.2.4 • L'impôt sur les bénéfices du secteur lucratif

La Fondation ARC ne paie pas d'impôt sur les bénéfices en 2022. En effet, son secteur d'activités lucratives est déficitaire à hauteur de 565 496 euros.

#### • 8.2. Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 257 751 euros et 38 310 euros en 2022.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories de charges :

- Les contributions volontaires destinées à financer des missions sociales : elles sont ventilées entre les missions réalisées en France et à l'étranger. Le montant de 2022 s'élève à 254 361 euros ;
- Les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2022 s'élève à 38 310 euros ;
- Les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 3 390 euros.

Voir plus de détails au paragraphe 4.2.8.

#### • 8.3. Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Voir pages 58-59.



**Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD**

	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	
	RÉALISÉES EN FRANCE		RÉALISÉES À L'ÉTRANGER		GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	AUTRES RESSOURCES
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES		
Achats de marchandises	34 905	0	0	0	361 004	0
Services extérieurs	541 129	0	0	0	1 699 950	0
Autres services extérieurs	1 390 811	0	0	0	4 274 160	0
Impôts, taxes et versements assimilés	178 242	0	0	0	257 984	0
Charges de personnel	1 440 775	0	0	0	1 398 026	0
Dotations aux amortissements et dépréciations	380 556	0	0	0	31 180	0
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0
Autres charges	7 177	0	0	0	293 153	0
Financement des projets de recherche	24 304 331	220 000	90 000	0		0
Charges financières	0	0	0	0	54 988	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Participations des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>28 277 927</b>	<b>220 000</b>	<b>90 000</b>	<b>0</b>	<b>8 370 445</b>	<b>0</b>

**Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination**

	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Secours en nature	0	0	38 310	0	38 310
Mises à disposition gratuites de biens	0	0	0	0	0
Prestations de services	0	0	0	0	0
Personnel bénévole	254 361	0	0	3 390	257 751
<b>TOTAL</b>	<b>254 361</b>	<b>0</b>	<b>38 310</b>	<b>3 390</b>	<b>296 061</b>

FRAIS DE FONCTION- NEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	VALEUR NETTES COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS CÉDÉS FIGURANT DANS LES RUBRIQUES		TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
				AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	
105 334	0	0	0	0	0	501 244
660 221	0	0	-	0	0	2 901 300
724 048	0	0	5 324	0	0	6 394 342
228 213	0	0	0	0	0	664 439
1 320 999	0	0	0	0	0	4 159 800
309 165	0	0	0	0	0	720 900
0	805 152	0	0	0	0	805 152
0	0	0	800 468	0	0	800 468
14 321	0	0	0	0	0	314 651
0	0	0	0	0	0	24 614 331
1 062	0	0	0	0	0	56 049
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
<b>3 363 362</b>	<b>805 152</b>	<b>0</b>	<b>805 792</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 932 678</b>



# 9. Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;
- D'une colonne « Exercice N-1 » pour l'ensemble des tableaux présentés.

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Conformément à la règle définie par le Règlement n°2018-06, le stock de la générosité du public d'ouverture du CER de 2022 est de 56 150 949 euros.

L'ensemble des postes des emplois par destination et des ressources par origine du CER est analysé au niveau du CROD.

## Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2022	31/12/2021
<b>Missions sociales</b>	<b>26 929 866</b>	<b>28 041 255</b>
Réalisées en France		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	26 619 866	27 846 255
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	220 000	0
Réalisées à l'étranger		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	90 000	195 000
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	0
<b>Frais de recherche de fonds</b>	<b>8 317 083</b>	<b>7 438 485</b>
Frais d'appel à la générosité du public	8 317 083	7 438 485
Frais de recherche d'autres ressources	0	0
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>3 351 903</b>	<b>3 375 208</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>38 598 852</b>	<b>38 854 948</b>
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>805 152</b>	<b>192 131</b>
<b>Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	<b>805 792</b>	<b>635 786</b>
<b>Excédent de la générosité du public de l'exercice</b>	<b>1 761 902</b>	<b>2 182 537</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 971 698</b>	<b>41 865 402</b>

### Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>40 090 959</b>	<b>40 464 517</b>
<b>Cotisations sans contrepartie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dons, legs et mécénat</b>		
<i>Dons manuels</i>	14 792 277	15 801 742
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	19 102 216	19 276 226
<i>Mécénat</i>	442 385	228 054
<b>Autres ressources liées à la générosité du public</b>	<b>5 754 081</b>	<b>5 158 495</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>40 090 959</b>	<b>40 464 517</b>
<b>Reprises sur provisions et dépréciations</b>	172 878	382 484
<b>Utilisations des fonds dédiés antérieurs</b>	1 707 861	1 018 401
<b>Déficit de la générosité du public de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 971 698</b>	<b>56 150 949</b>
<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	<b>56 150 949</b>	<b>53 968 412</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 761 902	2 182 537
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 348 788	
<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fond dédiés)</b>	<b>57 564 063</b>	<b>56 150 949</b>

<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	<b>296 061</b>	<b>339 164</b>
Bénévolat	257 751	297 757
Prestation en nature	0	0
Dons en nature	38 310	41 407
<b>TOTAL</b>	<b>296 061</b>	<b>339 164</b>
<b>FONDS DÉDIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(-) Utilisation	- 1 707 861	- 1 018 401
(+) Report	805 792	635 786
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>	<b>- 902 070</b>	<b>- 382 615</b>

# Rapport du commissaire aux comptes



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer  
9 Rue Guy Moquet - 94803 VILLEJUIF

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 728 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

### **Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer**

9 Rue Guy Moquet - 94803 VILLEJUIF

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'Administration de la Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Arc pour la Recherche sur le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 728 417 RCS Nanterre

# Rapport du commissaire aux comptes



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Compte d'emploi annuel des ressources :

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), décrites dans la note 8 et 9 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 juin 2023

KPMG SA

**Erik**  
**Boulois**

Signature  
numérique de  
Erik Boulois  
Date : 2023.06.20  
11:31:24 +02'00'

Erik Boulois

Associé

# Emplois et ressources 2023

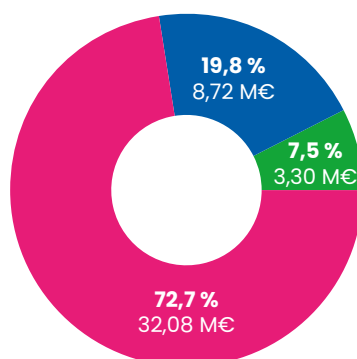
(Établi d'après le budget voté en 2022 sur la base de la continuité de l'activité)

EMPLOIS (en euros)	31/12/2022		Budget 2023	
<b>Missions sociales</b>	<b>28 587 927</b>	<b>70,9 %</b>	<b>32 075 002</b>	<b>72,7 %</b>
<b>Frais de recherche de fonds</b>	<b>8 370 445</b>	<b>20,8 %</b>	<b>8 721 965</b>	<b>19,8 %</b>
Frais d'appel et de traitement des dons	5 990 266	14,9 %	6 758 039	15,3 %
Frais d'appel et de traitement des legs	2 380 179	5,9 %	1 963 926	4,5 %
<b>Frais de fonctionnement et autres charges</b>	<b>3 363 362</b>	<b>8,3 %</b>	<b>3 301 016</b>	<b>7,5 %</b>
Frais d'information et de communication	593 749	1,5 %	616 844	1,4 %
Frais de fonctionnement général	2 769 613	6,9 %	2 684 172	6,1 %
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>40 321 734</b>	<b>100,0 %</b>	<b>44 097 982</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>805 152</b>		<b>45 000</b>	
<b>Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>805 792</b>		<b>150 000</b>	
<b>Excédent de ressources de l'exercice</b>	<b>1 761 902</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>43 694 579</b>		<b>44 292 982</b>	

Les frais de recherche de fonds représentent 22 % des ressources collectées auprès du public (8 721 965/40 574 004).

## Les emplois prévisionnels 2023

44,10 M€

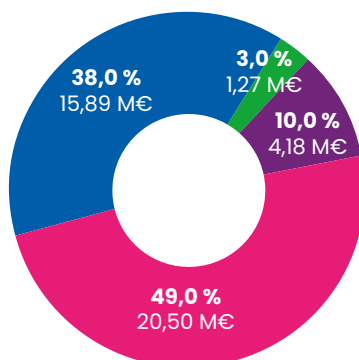


Missions sociales  
Frais de recherche de fonds  
Frais de fonctionnement et autres charges

RESSOURCES (en euros)	31/12/2022		Budget 2023	
<b>Ressources collectées auprès du public</b>	<b>40 090 959</b>	<b>95,9 %</b>	<b>40 574 004</b>	<b>97,0 %</b>
<b>Dons manuels</b>	<b>14 792 277</b>	<b>35,4 %</b>	<b>15 506 500</b>	<b>37,1 %</b>
<b>Legs, donations, assurances vie</b>	<b>19 102 216</b>	<b>45,7 %</b>	<b>20 500 000</b>	<b>49,0 %</b>
<b>Mécénat</b>	<b>442 385</b>	<b>1,1 %</b>	<b>384 000</b>	<b>0,9 %</b>
<b>Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>5 754 081</b>	<b>13,8 %</b>	<b>4 183 504</b>	<b>10,0 %</b>
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>	<b>1 722 881</b>	<b>4,1 %</b>	<b>1 273 800</b>	<b>3,0 %</b>
Contributions financières sans contreparties	1 445 252	3,5 %	1 160 000	2,8 %
Parrainages des entreprises	80 511	0,2 %	57 000	0,1 %
Subventions et autres concours publics	15 000	0,0 %	25 000	0,1 %
Autres produits	182 119	0,4 %	31 800	0,1 %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>41 813 840</b>	<b>100,0 %</b>	<b>41 847 804</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Reprises sur provisions</b>	<b>172 878</b>		<b>316 000</b>	
<b>Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs</b>	<b>1 707 861</b>		<b>453 200</b>	
<b>Insuffisance de ressources de l'exercice</b>	<b>0</b>		<b>1 675 978</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>43 694 579</b>		<b>44 292 982</b>	

### Les ressources prévisionnelles 2023

41,85 M€



Legs  
Dons et mécénat  
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public  
Produits non liés à la générosité du public

## Conception et réalisation

Fondation ARC

## Crédits photos

- Fabrice Dall'Anese/Fondation ARC  
> page 6
- Sarah Elizabeth/Unsplash  
> page 14
- Scott Graham/Unsplash  
> page 19
- Mikhail/Pexels  
> page 22
- Annabelle Avril/CIMI Paris/Fondation ARC  
> pages 27, 45, 59
- Droits réservés  
> page 29
- Alicia Aubrée/Fondation ARC  
> page 57

## Impression

Imprimeries Vincent



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

